

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023, à 19 h, tenue dans la salle du conseil municipal, située au 560 chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Membres présents :

Denise Grenier  
Bertrand Quesnel

Danielle Ferland  
René De La Sablonnière

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membres absents : Carolyn Gagnon & Mireille Leduc

Monsieur Éric Paiement, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

\*\*\*\*\*

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

\*\*\*\*\*

## **PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)  
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

Résolution no : 12323-2023

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 01

Personne présente : 1

Sujets abordés :

- Tournoi de hockey, retombées économiques
- Date de sortie du journal local
- Association gens d'affaires

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 14.

\*\*\*\*\*

## **CORRESPONDANCE**

S/O

\*\*\*\*\*

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Résolution no : 12324-2023

### REGISTRE DES COMPTES À PAYER – AU 31 JANVIER 2023

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 31 janvier 2023 au montant total de 227 934.15 \$, réparti comme suit :

Chèques fournisseurs : C2300001 @ C2300007 = 13 149.19 \$

Paiements internet : L2300001 @ L2300023 = 37 983.51 \$

Paiements directs : P2300001 @ P2300067 = 141 606.04 \$

Chèque manuel : N/A

Chèques salaires : D2300001 @ D2300058 = 35 195.41 \$

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 12325-2023**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART ANNÉE 2023 MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements de la quote-part 2023 à la MRC d'Antoine-Labelle au montant de 105 195 \$, réparti comme suit :

Conseil municipal :	02-110-80-951-00 :	4 690 \$
Gestion financière et administrative :	02-130-80-951-00 :	25 962 \$
Évaluation :	02-150-80-951-00 :	40 238 \$
Protection incendie (SCRI) :	02-220-80-951-00 :	1 039 \$
Transport collectif :	02-370-80-951-00 :	510 \$
Plan de gestion des matières résiduelles :	02-454-80-951-00 :	0 \$
Entretien des cours d'eau :	02-460-00-951-00 :	790 \$
Aménagement, urbanisme et foresterie :	02-610-80-951-00 :	16 595 \$
Industrie et commerces (SDE) :	02-621-80-951-00 :	12 960 \$
Tourisme (Plan de commercialisation) :	02-622-80-951-00 :	1 558 \$
Activités récréatives (Parc linéaire) :	02-701-90-951-00 :	400 \$
Activités culturelles (Gares) :	02-702-90-951-00 :	453 \$

Le tout réparti en 2 versements étalés selon les exigences de la MRCAL pour l'année 2023 :

- 1<sup>er</sup> versement (50 %) échéance 1<sup>er</sup> mars 2023
- 2<sup>e</sup> versement (50 %) échéance 15 juillet 2023

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 12326-2023**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2023 PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE (Internet haute vitesse)**

**CONSIDÉRANT** L'établissement d'un service internet municipal en déployant la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

**CONSIDÉRANT** Que pour y parvenir, la MRC d'Antoine-Labelle a engagé le règlement d'emprunt numéro 470 adopté par le conseil des Maires de la MRC d'Antoine-Labelle le 24 avril 2018, relatif à la compensation pour les coûts d'investissement du projet d'implantation d'un réseau de fibres optiques et déploiement d'internet haute vitesse;

**CONSIDÉRANT** Qu'en vertu des articles 205 et 205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), le remboursement de ce règlement d'emprunt est réparti entre les municipalités qui doivent contribuer au paiement et remboursement dudit règlement d'emprunt;

**CONSIDÉRANT** Qu'en vertu des articles 205 et 205.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité procèdera au remboursement de sa contribution financière au projet internet haute vitesse sur son territoire par l'imposition d'une contribution annuelle imposée sur le compte de taxes considéré au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2023, le tout, calculé et établi par la MRC d'Antoine-Labelle, selon les critères suivants;

- 103 \$ pour les immeubles dont la valeur du ou des bâtiments est égale ou supérieure à 20 000 \$;
- 30 \$ pour les immeubles dont la valeur du ou des bâtiments est supérieure à 1 \$ et inférieure à 20 000 \$;
- 30 \$ pour les immeubles vacants construisibles (code d'utilisation 9100 et 9120).

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements de la contribution financière 2023 de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe au projet Brancher Antoine-Labelle pour un montant de **89 480 \$**, le tout réparti en 2 versements étalés selon les exigences de la MRCAL pour l'année 2023 :

- 1<sup>er</sup> versement (50 %) échéance 1<sup>er</sup> mars 2023
- 2<sup>e</sup> versement (50 %) échéance 15 juillet 2023

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 12327-2023

SERVICES JURIDIQUES ET SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL  
DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

- CONSIDÉRANT *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);*
- CONSIDÉRANT *Que la FQM offre des services de nature juridique;*
- CONSIDÉRANT *Que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;*
- CONSIDÉRANT *Que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$ ;*
- CONSIDÉRANT *L'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;*
- EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 12328-2023

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICE – CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES

- ATTENDU *Que l'offre de service antérieure de Desjardins est échue depuis quelque temps;*
- ATTENDU *Que Desjardins a déposé une nouvelle offre de service pour une durée de trois (3) ans;*
- EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe l'offre de service de Desjardins déposée en date du 23 novembre 2022.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 12329-2023

APPROBATION DE L'ÉTAT DE LA LISTE OFFICIELLE – VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES DE MAI 2023

- CONSIDÉRANT *Que des taxes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe;*
- CONSIDÉRANT *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte des propriétaires et des aviser des faits pertinents;*
- CONSIDÉRANT *Que le directeur général a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le 11 mai 2023 conformément à l'article 1022 du Code municipal;*
- CONSIDÉRANT *Que la Municipalité doit transmettre à la MRC d'Antoine-Labelle un extrait de l'état;*
- EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents :*
- Que le conseil municipal approuve, tel que déposé, l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes;*
- Que ledit état soit transmis à la MRC d'Antoine-Labelle pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au Code municipal;*
- De mandater Madame Manon Taillon, greffière-trésorière adjointe et/ou Monsieur Éric Paiement, directeur général et greffier-trésorier, à représenter la Municipalité de Chute-Saint-Philippe lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 11 mai 2023, afin d'acquérir les immeubles, s'il n'y a pas preneur, le cas échéant.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

\*\*\*\*\*

**HYGIÈNE DU MILIEU**

\*\*\*\*\*

**SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

\*\*\*\*\*

**TRANSPORT**

**Résolution no : 12330-2023**

**RENOUVELLEMENT D'UN BAIL – PRÉLÈVEMENT DE GRAVIER BRUT DANS LA CARRIÈRE VAILLANT**

ATTENDU *Que la municipalité doit continuer et terminer les travaux de rechargement d'une partie du chemin du Lac-Pérodeau et du chemin du Lac-Vaillant entamé au courant de la saison 2022;*

ATTENDU *Que la bail et autorisation permettant de prélever du gravier brut dans la carrière Vaillant située sur les terres du domaine de l'état viendra à échéance sous peu;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général à procéder au renouvellement du bail auprès de la MRC d'Antoine-Labelle pour le prélèvement de gravier brut et d'acquitter les frais reliés à ce renouvellement.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 12331-2023**

**DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET : ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)**

ATTENDU *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe (MUNICIPALITÉ) désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;*

ATTENDU *Que la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du programme d'Aide à la voirie locale (PAVL);*

ATTENDU *Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;*

ATTENDU *Que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;*

ATTENDU *Que la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, que la municipalité confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 12332-2023**

**APPEL D'OFFRES – SERVICES DE LABORATOIRE ET DE SURVEILLANCE DE CHANTIER – PAVAGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU PROGRÈS**

CONSIDÉRANT *Que la Municipalité procèdera au pavage d'une partie du chemin du Progrès au courant de la saison 2023;*

CONSIDÉRANT *Les besoins en service de laboratoire et de surveillance de chantier pour un tel projet;*

EN CONSÉQUENCE Il est proposé Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres pour les services de laboratoire et de surveillance de chantier pour le pavage d'une partie du chemin du Progrès.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 12333-2023**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTO)**

ATTENDU Que le ministère des Transports du Québec souhaite prendre entente avec la municipalité pour la réalisation de travaux de balayage et débroussaillage sur son réseau routier;

ATTENDU Qu'une estimation des coûts pour la réalisation de ces travaux a été acheminée au ministère et que ce dernier les a acceptés;

ATTENDU Que le ministère souhaite signer l'entente pour une période de 3 ans. Soit pour les années 2023, 2024 et 2025;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général à signer l'entente avec le ministère pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe pour 3 ans.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**Résolution no : 12334-2023**  
**AUTORISATION DE DÉPENSE – CONGRÈS DE LA COMBEQ**

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspectrice en bâtiment et environnement, Madame Madeleine Sigouin, à assister au Congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui se tiendra du 20 avril au 22 avril 2023 à Rimouski et de payer les frais d'inscription au montant de 640 \$ plus les taxes applicables et de rembourser les frais inhérents à ce congrès qui ne sont pas inclus dans le coût d'inscription, sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-610-30-346-00 pour l'inscription et au poste 02-610-30-310-00 pour les autres frais.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 12335-2023**  
**AUTORISATION DE PUBLICATION – OFFRE D'EMPLOI – OFFICIER EN ENVIRONNEMENT ET EN BÂTIMENT**

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général à procéder à l'affichage d'une offre d'emploi pour le poste d'officier en environnement et en bâtiment et procéder à la création de ce nouveau poste avec le syndicat des travailleurs de la municipalité.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 12336-2023**  
**DEMANDE DE SUBVENTION – STATION DE LAVAGE D'EMBARCATIONS**

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général à agir au nom de la municipalité dans la demande d'une subvention au ministère de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parc, concernant la réfection de la station de lavage d'embarcations de la halte routière située au 565 chemin des Voyageurs.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**LOISIRS ET CULTURE**

Résolution no : 12337-2023

AUTORISATION DE PAIEMENT – COTISATION ANNUELLE 2023 AU CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 85 \$ (avant taxes) pour la cotisation annuelle valide du 22 février 2023 au 21 février 2024 au Conseil de la culture des Laurentides.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-701-20-494-00.

Adoptée

\*\*\*\*\*

Résolution no : 12338-2023

AUTORISATION DE RENOUELEMENT – PLATE-FORME QUIDIGO

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder au renouvellement de la plateforme en ligne Qidigo pour l'année 2023 au montant de 896.81 \$ taxes incluses.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**IMMOBILISATION**

Résolution no : 12339-2023

AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT D'UNE REMORQUE POLYVALENTE POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat d'une remorque polyvalente pour les travaux publics, tel que prévu au budget 2023.

Adoptée

\*\*\*\*\*

Résolution no : 12340-2023

AUTORISATION DE DÉPENSE – SOUDEUSE POUR ALUMINIUM

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat d'une soudeuse pour l'aluminium, tel que prévu au budget 2023.

Adoptée

\*\*\*\*\*

Résolution no : 12341-2023

AUTORISATION DE DÉPENSE – DIVERS ÉQUIPEMENTS POUR LE PETIT TRACTEUR KIOTI

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat de divers équipements pour le petit tracteur Kioti, tel que prévu au budget 2023.

Adoptée

\*\*\*\*\*

Résolution no : 12342-2023

AUTORISATION DE DÉPENSE – REMORQUE POUR ASPHALTE CHAUDE DE GRANDE CAPACITÉ

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat d'une remorque à asphalte chaude d'une grande capacité, tel que prévu au budget 2023.

Adoptée

\*\*\*\*\*

Résolution no : 12343-2023

AUTORISATION DE DÉPENSE – REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR DE BUREAU DE L'ADJOINTE

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le remplacement de l'ordinateur de bureau de l'adjointe devenu désuet, tel que prévu au budget 2023.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

\*\*\*\*\*

**PROJET DE RÈGLEMENT**

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT**

\*\*\*\*\*

**VARIA**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 27

Personne présente : 1

Sujets abordés :

- Pit Vaillant
- Matériel disponible d'un autre pit

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 30

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Résolution no : 12344-2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 14 février 2023.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 12345-2023

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité de clore la séance du 14 février 2023.

Adoptée

Il est 19 h 32

✚ Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Normand St-Amour, maire

\_\_\_\_\_  
Éric Paiement, secrétaire-trésorier

✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 14 février 2023 par la résolution # 12344-2023.